

République du Congo: Rapport sur les progrès accomplis pour réaliser les conditions de passage au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Le présent document a été préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour rendre compte des progrès accomplis par la République du Congo pour satisfaire les conditions de passage au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il repose sur les données disponibles lorsque sa rédaction a été achevée le 9 avril 2007. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'équipe du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles des autorités de la République du Congo ni celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression des informations susceptibles d'influencer le marché.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623 7430 • Télécopie : (202) 623 7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Rapport sur les progrès réalisés par rapport aux conditions du passage au point
d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très
endettés**

Préparé par les services
du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Approuvé par Anthony Boote et Thomas Krueger (FMI)
et Hartwig Schäfer et Vikram Nehru (AID)

Le 9 avril 2007

ÉQUIVALENCES ENTRE DEVICES

Unité monétaire	=	franc CFA (FCFA)
1 dollar EU	=	501 (au 7 mars 2007)

EXERCICE

1^{er} janvier – 31 décembre 2006

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

BEAC	Banque des États d’Afrique centrale
CCA	Caisse congolaise d’amortissement
EFIP	Évaluation fiduciaire intégrée du pays
FCFA	Franc CFA
COMEG	Congolaise des médicaments essentiels génériques
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
PIB	Produit intérieur brut
RNB	Revenu national brut
PPTE	Pays pauvre très endetté
AID	Association internationale de développement
FMI	Fonds monétaire international
DSRP-I	Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté
JSAN	Note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale
MEPSA	Ministère de l’enseignement primaire et secondaire chargé de l’alphabétisation
METP	Ministère de l’enseignement technique et professionnel
MTBF	Cadre budgétaire à moyen terme
MTEF	Cadre de dépenses à moyen terme
MTFF	Cadre budgétaire à moyen terme
ONG	Organisation non gouvernementale
EDPGF	Évaluation des dépenses publiques et de la gestion financière
GDP	Gestion des dépenses publiques
GFP	Gestion des finances publiques
PRCTG	Projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
SNPC	Société nationale de pétrole congolaise
SOTELCO	Société de télécommunications congolaise
Dollar EU	Dollar des États-Unis

Table des matières

I. Introduction et vue d'ensemble	4
A. Introduction.....	4
B. Évaluation générale des progrès accomplis	4
C. Contexte	6
II. Récapitulatif des progrès réalisés par rapport aux conditions de l'initiative PPTE	8
A. Le DSRP	8
B. Stabilité macroéconomique	8
C. Hiérarchisation des dépenses publiques.....	9
D. Gestion des dépenses publiques.....	12
D.1 Classification budgétaire fonctionnelle.....	12
D.2 Gestion des investissements publics	12
D.3 Réforme des marchés publics	14
D.4 Planification budgétaire à moyen terme.....	14
E. Gouvernance et gestion des ressources naturelles.....	15
E.1 Amélioration de la gouvernance et réduction de la corruption	15
E.2 Gouvernance dans le secteur pétrolier.....	16
E.3 Secteur forestier.....	18
F. Réformes structurelles : cadre réglementaire des services de télécommunications et des services postaux.....	19
G. Secteurs sociaux.....	19
G.1 Éducation	19
G.2 Secteur de la santé.....	20
G.3 VIH/SIDA	20
H. Gestion de la dette.....	20
III. Questions cruciales relatives à la mise en œuvre du plan d'action.....	21
Annexes	
Annexe 1 : République du Congo : Plan d'action pour la réalisation des conditions de passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE.....	22
Annexe 2 : Financement complémentaire de la réforme de la gestion des affaires publiques accordé par l'AID et l'État	36
Tableaux	
1. Dépenses de lutte contre la pauvreté, 2003-2006	10
2. Dépenses de lutte contre la pauvreté, 2003-2006	11

I. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE

A. Introduction

1. L'objectif du présent document est de faire le point sur les progrès accomplis par la République du Congo par rapport aux conditions du passage au point d'achèvement au titre de l'initiative des pays en faveur des PPTE. Compte tenu de la complexité et de l'exhaustivité de ces conditions, le Conseil d'administration de l'AID a demandé la préparation de rapports d'étape annuels sur les avancées réalisées au point de décision au titre de l'initiative PPTE¹ : le présent rapport est le premier de ces rapports d'étape.

2. À la suite des décisions prises en mars 2006 par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale sur le point de décision au titre de l'initiative PPTE, le gouvernement et les services de l'AID et du FMI ont rédigé conjointement un plan d'action sur la mise en œuvre des mesures requises pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Ce plan d'action, signé le 1^{er} août 2006, propose des orientations sur la manière de remplir les conditions de l'initiative PPTE par le biais de mesures intermédiaires clés et selon un calendrier réaliste. Le plan d'action est présenté à l'annexe 1 pour information.

B. Évaluation générale des progrès accomplis

3. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de l'initiative PPTE depuis le mois d'août sont limités. La situation actuelle peut se résumer de la façon suivante :

- i. *Les progrès accomplis dans les secteurs forestier et social correspondent globalement au plan d'action de l'initiative PPTE. S'agissant des conditions relatives au **secteur forestier**, l'examen des politiques et de la législation par diverses parties prenantes est terminé. En ce qui concerne les conditions attachées au **secteur social**, des réformes sont en cours et les progrès réalisés dans la création d'une centrale d'achat de produits pharmaceutiques constituent une étape importante.*
 - ii. *Les progrès ont été plus lents que prévu en ce qui concerne la préparation du DSRP final, la réforme du système de gestion des finances publiques, la création de structures anticorruption, la transparence de la gouvernance dans le secteur pétrolier et la réforme des marchés publics.*
- Les retards enregistrés dans l'**adoption du DSRP** s'expliquent en grande partie par les contraintes de capacité. Parallèlement, il convient de signaler qu'un processus de consultation participative a été mené à bien en 2006 à l'échelle nationale et que le

¹ Tel que défini dans le Mémoire et recommandation du Président de la Banque mondiale et le document relatif au point de décision au titre de l'initiative PPTE pour la République du Congo, le résumé du Président, le Mémoire et recommandation du Président et le document relatif au point de décision au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), 24 février 2006. Voir aussi le rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 06/146.

premier projet complet de DSRP a été soumis le 14 février 2007, pour commentaires et suggestions, aux services de l'AID et du FMI, ainsi qu'aux bailleurs de fonds.

- Dans le domaine de la **gestion des finances publiques** la rédaction par les autorités d'un plan d'action pour la réforme de la gestion des finances publiques (PAGGEF) constitue un bon point de départ pour la réalisation de réformes, en dépit de certains retards (notamment dans la mise en place d'un système de classification budgétaire fonctionnelle). Le projet, toutefois, n'aborde pas un certain nombre de domaines dans lesquels il est nécessaire de progresser pour remplir les conditions du passage au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Il est prévu que les autorités révisent le plan d'action à la lumière des observations des services de l'AID et du FMI et en fonction des remarques des bailleurs de fonds avant de l'adopter.
 - Des progrès ont été accomplis dans la création d'une **institution anticorruption** indépendante. Toutefois, compte tenu des inquiétudes exprimées par les principaux représentants de la société civile quant à la volonté du gouvernement d'utiliser un système de contrôle indépendant, l'efficacité potentielle de cette institution reste à évaluer.
 - Dans le **secteur pétrolier**, les audits annuels de la *Société nationale de pétrole congolaise* (SNPC) se sont poursuivis; il a été établi que les comptes de 2004 de la SNPC pouvaient être vérifiés mais ne pouvaient pas encore être certifiés. Il s'agit là d'un progrès, mais les services rappellent que les comptes doivent pouvoir être certifiés plusieurs années de suite pour que soit remplie la condition pertinente. Les déclarations de conflit d'intérêts relatifs au secteur pétrolier, rendues obligatoires par un décret présidentiel de janvier 2006, ont été certifiées par la Cour des comptes et publiées sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et du budget.
 - S'agissant des **marchés publics**, une décision de principe sur la mise en place d'un système compatible avec les normes internationales a été prise, mais les travaux techniques portant sur le cadre juridique n'ont pas encore commencé.
 - En ce qui concerne les réformes structurelles, le gouvernement a soumis aussi à la Banque mondiale, pour examen, un ensemble de lois sur **les services de télécommunications et les services postaux**, mais il est nécessaire d'amender ces textes pour les rendre conformes aux normes internationales.
- iii. *La mise en œuvre de mesures visant à accroître la qualité de la **gestion de la dette** reste difficile à cerner* : les autorités ont pris des mesures en vue de satisfaire à une des conditions sur la centralisation de la dette, mais elles n'ont pas apporté les preuves complètes dont les services ont besoin pour confirmer le respect de cette condition.

- iv. *En ce qui concerne la condition relative à la **gestion des investissements publics**, aucun progrès n'a été accompli.* Plus précisément, la conception d'un nouveau système de gestion de l'investissement public n'a pas commencé.
- v. *S'agissant de la condition relative à la stabilité macroéconomique, on constate un retour en arrière par rapport aux progrès antérieurs.* Plus précisément, le **programme appuyé par la FRPC s'est écarté des objectifs** en 2006 à la suite de dérapages budgétaires évalués à environ 5 % du PIB et au non-respect de la majeure partie de la conditionnalité du programme. La qualité et la composition des investissements publics se sont aussi détériorées de façon significative en 2006. Durant la même année, l'inflation s'est accélérée au point d'atteindre un taux à deux chiffres à Brazzaville en raison d'une politique budgétaire expansionniste et de goulets d'étranglement dans les transports.

4. Plusieurs facteurs expliquent la lenteur de la réalisation des conditions au titre de l'initiative PPTE. Les contraintes de capacité, qui restent un problème, sont à l'origine de fréquents retards dans la conception et l'adoption des politiques et des lois, en particulier dans le cas de documents complexes tels que le DSRP. L'aide des bailleurs de fonds reste limitée même si elle s'aligne de plus en plus sur le processus PPTE. Le gouvernement a sollicité un financement supplémentaire en faveur du Projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance, afin de financer des travaux techniques sur la réalisation des conditions de l'initiative PPTE, et a engagé ses propres ressources dans le développement du projet. Par ailleurs, le gouvernement a commandé d'autres études liées à l'initiative PPTE à partir de ses propres ressources budgétaires. Cette évolution est toutefois récente, de même que l'entente intervenue avec les services de l'AID sur les procédures de contrôle de la qualité. Un obstacle majeur à la mise en œuvre effective des réformes reste le manque d'unanimité politique sur certains aspects majeurs du programme PPTE, à savoir la réforme de la gestion des investissements publics, mais aussi la réforme du système de passation des marchés publics, la gouvernance du secteur pétrolier et les conditions relatives à la lutte contre la corruption. L'absence d'unité de vues au sein du gouvernement sur l'orientation des réformes semble être la principale cause de la lenteur des progrès.

5. En conclusion, s'il est vrai que des progrès ont été accomplis vers la réalisation de certains objectifs inclus dans la conditionnalité, ces avancées, d'une manière générale, ont été lentes. À ce jour, aucune condition n'a été pleinement remplie.

C. Contexte

Contexte politique

6. Les élections législatives, sénatoriales et présidentielle prévues respectivement pour 2007², 2008 et 2009 pèseront sans doute fortement, d'un point de vue politique, sur la capacité du gouvernement à procéder à des réformes. La réalisation de la plupart des conditions au titre de l'initiative PPTE exige l'adoption de textes de loi, qui, selon le système

² Les élections législatives sont prévues pour le 24 juin 2007

congolais, doivent être examinés par les deux chambres du Parlement. Or, en 2007, une seule session se déroulera véritablement à la Chambre des députés, à savoir la session de mars, puisque celle de novembre ne sera qu'une session inaugurale en l'honneur de la chambre nouvellement élue.

Pauvreté et contexte économique

7. Le Congo, qui est un important exportateur d'hydrocarbures, a tiré profit de la hausse des prix et de la production de pétrole. À cet égard, les résultats macroéconomiques de 2006 ont été mitigés, comme l'atteste l'accélération de l'inflation, en dépit de la poursuite de la croissance et du renforcement de la position extérieure. La mise en œuvre du programme appuie par la FRPC en 2006 a été insatisfaisante.

8. La croissance du PIB est restée soutenue en 2006, puisqu'on estime qu'elle s'est établie à 6,5 %, contre 7,7 % en 2005, grâce à l'accroissement de la production de pétrole et au dynamisme de l'activité non pétrolière. Le rythme de la hausse des prix à la consommation s'est accéléré pour passer à 8,2 % (en glissement annuel) en décembre 2006, en raison principalement d'une politique budgétaire expansionniste et de perturbations dans les transports. Dans le domaine budgétaire, les données disponibles à la fin décembre 2006 indiquent que le revenu national a dépassé les objectifs du programme, les recettes pétrolières ayant atteint un niveau plus élevé que prévu. Les autorités ont réagi à l'accroissement des recettes en appliquant une politique budgétaire expansionniste, qui s'est traduite par des dépenses courantes et des dépenses en capital nettement plus élevées que ce qui avait été prévu dans le programme. En conséquence, le déficit primaire hors pétrole est passé à 44 % du PIB hors pétrole (niveau programmé : 32 %), contre 27 % en 2005.

9. La reprise de la croissance observée ces deux dernières années a entraîné une hausse du revenu par habitant et, dans une certaine mesure, une réduction de la pauvreté, comme le montre l'amélioration de la plupart des indicateurs sociaux depuis le rétablissement de la paix. Le revenu par habitant (RNB, méthode Atlas), qui était tombé d'environ 1.100 dollars EU en 1990 à 570 dollars EU en 2001 à la fin du conflit (soit le niveau qui était le sien au moment de l'indépendance), a fortement progressé durant les deux dernières années pour atteindre 950 dollars EU en 2005, puis 1.100 dollars EU en 2006. Selon l'enquête de 2005 sur la pauvreté, le taux d'incidence de la pauvreté monétaire, dont on estime qu'il est passé de 40 % en 1990 à 70 % à la fin des années 90, est retombé à 50 %. L'indicateur de développement humain du Congo a retrouvé le niveau qui prévalait avant le conflit, soit un niveau un peu supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu.

Contexte en matière de gouvernance

10. Le gouvernement a fait des progrès dans la mise en œuvre de mesures visant à résoudre les problèmes de corruption et de gouvernance, notamment en ce qui concerne le mandat relatif à la mise en place de structures anticorruption³. Toutefois, au cours du

³ Une structure de contrôle indépendante — l'Observatoire anticorruption — et une structure de coordination gouvernementale interne — la Commission anticorruption.

processus de création de comités exécutifs et consultatifs locaux dans le cadre de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), le dialogue entre le gouvernement et les représentants de la société civile aurait pu être plus harmonieux. Ainsi, le gouvernement a-t-il refusé d'autoriser deux personnes militant pour la transparence dans le secteur pétrolier, désignées par les organisations de la société civile, de participer aux travaux des comités de l'ITIE, en arguant d'une condamnation avec sursis dont elles avaient fait l'objet pour détournement de fonds. Il est donc possible d'améliorer sensiblement la qualité du dialogue et de renforcer la confiance et le respect mutuel entre les représentants du gouvernement et de la société civile, afin qu'ils puissent collaborer à la réalisation des objectifs de l'ITIE.

II. RÉCAPITULATIF DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS DE L'INITIATIVE PPTE

11. La présente section porte sur les progrès accomplis par rapport aux conditions du passage au point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des PPTE. Elle évalue ces progrès par rapport aux étapes intermédiaires décrites dans le plan d'action de l'initiative PPTE.

A. Le DSRP

Condition 1. Le DSRP : préparation du DSRP final selon un processus participatif; mise en œuvre satisfaisante, pendant au moins un an, des mesures recommandées dans le DSRP; vérification par un rapport d'étape annuel soumis par le gouvernement aux services de l'IDA et du FMI.

12. L'élaboration du DSRP complet, entamée au début de 2005, devrait s'achever au second semestre 2007. Le diagnostic de la pauvreté s'est amélioré si l'on en juge par une enquête réalisée en 2005 auprès des ménages. Les consultations participatives se sont terminées en 2006. Les consultations sectorielles et thématiques ont été elles aussi menées à leur terme, y compris celles qui visaient à définir les indicateurs de résultats relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et évaluer le coût des stratégies sectorielles. Un premier projet de DSRP complet a été finalisé en février 2007 et soumis pour suggestions et observations aux services de l'AID et du FMI. Une nouvelle série de consultations avec la société civile, les ONG, les organisations communautaires et les bailleurs de fonds est envisagée pour mars-avril 2007. Le DSRP complet devrait être adopté par le gouvernement et soumis au Parlement en juin-juillet 2007 après les élections législatives.

B. Stabilité macroéconomique

Conditions 2. La stabilité macroéconomique : maintien de la stabilité macroéconomique, démontré par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ainsi que de tout programme successeur appuyé par le FMI.

13. Le programme appuyé par la FRPC s'est écarté des objectifs en 2006 en raison de dépassements importants de dépenses et de retards dans la mise en œuvre de réformes

structurelles, notamment celles qui visaient à permettre la réalisation des conditions du passage au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE concernant la transparence et la gouvernance. Les autorités n'ont pas respecté le critère de réalisation de la fin juin 2006 relatif à l'ajustement du solde budgétaire primaire de 2,7 % du PIB. On estime que le dérapage avait atteint 5 % du PIB à la fin de 2006⁴ en raison du surcroît de dépenses autorisé par la loi de finances rectificative de 2006 adoptée à la mi-octobre par le Parlement⁵. S'il est vrai que le critère de réalisation selon lequel la Cour des comptes devait certifier que les fonctionnaires ne tirent pas d'avantages personnels de la vente de pétrole par la SNPC ou ses filiales a été respecté, le critère de réalisation concernant l'analyse diagnostique de la commercialisation du pétrole de l'État congolais et la plupart des autres repères de réalisation n'ont pas été respectés. En particulier, les repères structurels concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'élimination des subventions sur les produits pétroliers d'ici la fin septembre 2007, ainsi que l'analyse diagnostique de la viabilité économique de la raffinerie de pétrole national (CORAF), n'ont pas été respectés. L'audit de l'adjudication de la concession pétrolière Marine XI a certes été publié mais avec retard⁶. Il a révélé, dans le processus de prise de décisions et le cadre juridique des concessions pétrolières, de grosses lacunes susceptibles de créer de sérieux conflits d'intérêts. Des discussions sont en cours sur un programme de référence visant à remettre le programme appuyé par la FRPC sur la bonne voie⁷.

C. Hiérarchisation des dépenses publiques

Condition 3. Alignement des dépenses publiques sur les priorités identifiées dans le DSRP-I et, une fois qu'il sera achevé, dans le DSRP, afin de favoriser une croissance favorable aux pauvres.

14. Durant la période 2005-2006, les dépenses publiques ont été globalement conformes aux objectifs prioritaires de la lutte contre la pauvreté énoncés dans le DSRP-I. Les dépenses en faveur des pauvres sont passées de 4 % du PIB en 2003 à 6,4 % en 2006. Les dépenses consacrées aux services de santé primaires sont passées de 0,2 % du PIB à 1,1 %. La part de l'enseignement de base est restée inchangée à 1,6 % (tableau 1). La part des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le total des dépenses publiques a également augmenté, puisqu'elle est passée de 13,8 % en 2003 à 24 % en 2006 (tableau 2).

15. Un gros obstacle à l'évaluation exacte du volume des dépenses de lutte contre la pauvreté est l'absence de classification budgétaire fonctionnelle, ainsi que les carences de l'informatisation et de l'intégration des systèmes de gestion des dépenses publiques. Ces

⁴ Il s'agit toutefois de chiffres préliminaires en raison du caractère incomplet des données sur les financements et la dette.

⁵ La loi de finances rectificative de 2006 a été élaborée sans consultations préalables avec les services du FMI.

⁶ Voir <http://www.mefb-cg.org/>

⁷ On trouvera un complément d'informations sur ce sujet dans le rapport des services du FMI de 2007 sur les consultations au titre de l'article IV (à paraître).

insuffisances empêchent de saisir de façon systématique la composition véritable des dépenses publiques en vue de faciliter les allocations de crédits budgétaires. Enfin, les lacunes du système de gestion des investissements publics (examinées à la section D.2 ci-dessous) remettent en question la qualité de l'investissement public.

Tableau 1. République du Congo : dépenses de lutte contre la pauvreté, 2003-2006
(en pourcentage du PIB)

	2003	2004 Exécuté	2005	2006 Prélim.
Services de santé de base et HIV/SIDA	0,2	0,4	0,6	1,1
Enseignement de base	1,6	1,6	1,5	1,6
Infrastructure visant à réduire l'isolement	0,3	1,3	1,2	1,3
Électricité, eau et assainissement	0,9	0,3	0,7	1,2
DDR et alimentation des combattants 1/	0,9	0,8	0,8	0,8
Emploi et protection sociale	0,1	0,1	0,1	0,1
Agriculture	0,0	0,0	0,1	0,3
Total	4,0	4,5	4,9	6,4
<i>Pour mémoire</i>				
PIB (en milliards de francs CFA)	2,072	2,294	3,150	3,862

1/ DDR : programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Tableau 2. République du Congo : dépenses de lutte contre la pauvreté, 2003-2006
(en pourcentage du total des dépenses publiques)

	2003	2004 Exécuté	2005	2006 Prélim.
Services de santé de base et HIV/SIDA	0,7	1,5	2,4	4,1
Enseignement de base	5,6	5,6	6,2	6,1
Infrastructure visant à réduire l'isolement	1,0	4,5	5,2	4,8
Électricité, eau et assainissement	3,1	1,0	2,8	4,5
DDR et alimentation des combattants 1/	3,0	2,6	3,2	3,0
Emploi et protection sociale	0,4	0,2	0,4	0,4
Agriculture	0,0	0,1	0,6	1,2
Total	13,8	15,6	20,7	24,0
<i>Pour mémoire</i>				
Total des dépenses publiques (en milliards de francs CFA)	605	656	745	1,031

1/ DDR : programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

16. Le DSRP complet contient des projections sur les dépenses publiques à moyen terme et recense les dépenses de lutte contre la pauvreté. Le regroupement des systèmes de gestion des dépenses publiques, qui devrait être réalisé d'ici à 2009, devrait permettre de suivre en temps réel l'ensemble des dépenses publiques, y compris l'utilisation de l'allégement provisoire de la dette au titre de l'initiative PPTE. À nouveau, ceci dépendra de la mise en place d'une classification budgétaire fonctionnelle.

Utilisation et suivi de l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée

17. Comme convenu au point de décision, un compte spécial du Trésor a été ouvert en 2006 à la *Banque des États d'Afrique centrale* (BEAC) pour recevoir l'aide intérimaire au titre de l'initiative PPTE. À ce jour, le gouvernement n'a pas encore dépensé ces ressources, dont le solde se montait apparemment à [13] milliards de FCFA à la fin de 2006. Aucune vérification des comptes n'ayant été demandée en 2006, il est impossible de dire à ce stade si la totalité de l'allégement de la dette accordé en 2006 a été conservée sur ce compte⁸.

⁸ Le FMI n'a accordé aucun allégement de dette intérimaire, car les créanciers extérieurs n'ont pas fourni d'assurances financières satisfaisantes depuis le point de décision.

D. Gestion des dépenses publiques

18. La condition relative à la réforme de la gestion des finances publiques se compose de quatre sous-conditions, examinées ci-dessous. S'agissant de l'orientation générale de la réforme de la gestion des finances publiques, une évaluation intégrée du système de gestion des finances publiques et de passation des marchés (CIFA) a été réalisée en 2006, parallèlement à une évaluation des résultats de la gestion des dépenses publiques basée sur la méthodologie PEFA (analyse des dépenses publiques et de responsabilité financière), appuyée conjointement par l'AID, l'UE et l'État français. Selon la PEFA achevée en juillet 2006, des progrès ont été accomplis dans la réforme de la gestion des finances publiques : i) le financement des dépenses publiques par les compagnies pétrolières a été supprimé; ii) le fonctionnement des administrations fiscales et douanières s'est amélioré; iii) la création d'une Inspection générale des finances et d'une Cour des comptes a permis de renforcer le contrôle externe. Un plan d'action de réforme à moyen terme, comprenant des mesures visant à permettre au pays de remplir les conditions du passage au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE en matière de gestion des finances publiques, a été rédigé et soumis aux partenaires pour le développement, pour commentaires, en février 2007. Le FMI et l'AID ont communiqué leurs observations le 19 mars 2007.

D.1 Classification budgétaire fonctionnelle

Condition 4, i) Établissement d'une classification fonctionnelle des dépenses publiques, notamment des dépenses liées à la réduction de la pauvreté, conformément au manuel de statistiques de finances publiques du FMI, et préparation des budgets de l'État au moyen de cette nouvelle classification.

19. La classification budgétaire fonctionnelle n'est pas entièrement opérationnelle, bien que tous les travaux techniques préparatoires aient été achevés (avec l'assistance technique du FMI). Il était prévu d'appliquer à titre d'essai une classification budgétaire fonctionnelle conforme au Manuel SFP 2001 du FMI dans le cadre de la loi de finances 2007. Il n'a pas été possible d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine en raison des retards enregistrés dans l'adoption de la loi de finances 2007. La préparation du projet de loi de finances 2008 reposera sur cette classification. La nouvelle classification fonctionnelle devrait devenir pleinement opérationnelle en janvier 2008.

D.2 Gestion des investissements publics

Condition 4, ii). Mise en œuvre du nouveau système de gestion des investissements publics destiné à assurer une sélection rigoureuse et une exécution et un suivi efficaces des projets; soumission des projets de programmes d'investissements publics à l'IDA pour examen.

Réforme du système de gestion des investissements publics

20. À ce jour, peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des investissements publics, alors que cette question figurait parmi les objectifs du Crédit de redressement économique (CRE) de l'IDA approuvé en décembre 2004. Le projet de plan d'action rédigé dans le cadre de la préparation du CRE n'a jamais été finalisé et la plupart des problèmes et lacunes identifiés en 2004 existent toujours⁹. Dans le même temps, les investissements publics financés sur ressources intérieures ont doublé depuis 2004 pour atteindre un niveau estimé à 8,8 % du PIB en 2006.

21. Il faudra mettre en place une commission de coordination multisectorielle, présidée par le cabinet du Premier ministre, ainsi qu'un secrétariat technique, piloté par le ministère de la planification, afin de superviser cette réforme essentielle. La commission devra commencer par commander une étude diagnostique des dispositifs institutionnels, procédures et capacités techniques nécessaires à la gestion des projets d'investissements publics. La mise en place du nouveau système de gestion des investissements sera coordonnée avec la mise en œuvre de réformes connexes portant sur les systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés publics, ainsi qu'avec l'introduction d'un cadre de dépenses à moyen terme.

22. Outre la question des réformes à moyen terme décrites ci-dessus, des discussions se poursuivent sur la mise en œuvre de mesures intérimaires visant à apporter des réponses aux inquiétudes suscitées par la qualité des investissements publics. Les mesures suivantes, examinées actuellement par le gouvernement, ont été proposées : 1) création d'une base de données englobant l'ensemble des projets d'investissements publics en cours, alimentée par grâce au recensement des projets; ii) audits techniques et financiers des grands projets d'investissement (d'un montant supérieur à 200 millions de FCFA) et des transferts courants exécutés en 2006; iii) audit d'un échantillon représentatif de projets financés dans le cadre de la loi de finances 2007. S'agissant du premier point, les autorités se sont engagées à achever le recensement d'ici juin 2007 et à créer la base de données d'ici la fin de cette même année.

Soumission des programmes d'investissements publics à l'AID pour examen

23. Le projet de loi de finances 2007 incluant le programme d'investissements publics a été soumis pour examen aux services de l'AID en décembre 2006. Ce projet n'incluait pas la demande subséquente des autorités d'un surcroît d'investissements prioritaires d'un montant de 150 milliards de FCFA pour 2007. Les services de l'AID se sont interrogés sur les lacunes précédemment identifiées : i) déficit d'information; ii) manque d'évaluations économiques et de justifications des projets; iii) allocations portant sur des groupes de projets plutôt que sur des projets individuels; iv) absence de référence aux stratégies et objectifs sectoriels; v) incompatibilité avec les priorités du DSRP-I. À ce stade, les lacunes relevées dans le

⁹ Cette absence de progrès est une des principales raisons de la clôture du CRE.

domaine des données et de l'information empêchent la réalisation d'une évaluation complète du projet de programme d'investissement. Les services du FMI et de l'AID émettent donc des réserves sur la qualité et la composition du programme d'investissement, ainsi que sur la capacité des autorités à mettre en œuvre un programme aussi ambitieux.

D.3 Réforme des marchés publics

Condition 4.iii). Adoption et mise en œuvre satisfaisante par les autorités d'un nouveau code des marchés publics (qui encourage la transparence et la concurrence), conforme aux meilleures pratiques internationales.

24. Le CPIP (*Country Procurement Issues Paper*) achevé en 2006 met en relief d'importantes lacunes dans le système de passation des marchés publics du Congo et propose de procéder en priorité aux réformes suivantes : i) mise en place d'un cadre juridique moderne de passation des marchés, conforme aux normes internationales; ii) adoption de procédures et dispositifs modernes en matière de marchés publics; iii) renforcement des capacités. Toutefois, le plan d'action de réforme proposé par le CPIP n'a pas encore été adopté par le gouvernement. Une Commission de réforme des marchés publics, qui sera assistée par un expert international dont le recrutement est en cours, a été créée en juillet 2006. Il est prévu aussi de recourir aux services d'un cabinet juridique international pour rédiger une nouvelle loi des marchés publics satisfaisant à la condition de l'initiative PPTE portant sur cette question. La nouvelle loi sera promulguée au plus tôt au dernier trimestre 2007.

D.4 Planification budgétaire à moyen terme

Condition 4. iv) Adoption par le gouvernement d'un cadre à moyen terme pour une gestion viable des dépenses et recettes publiques, avec l'assistance technique de l'IDA et du FMI.

25. La politique macroéconomique congolaise doit s'inscrire dans une stratégie budgétaire à moyen terme viable, définie dans un cadre budgétaire à moyen terme officiel tenant compte du caractère limité des ressources pétrolières du pays. Ce cadre tiendrait compte du caractère non renouvelable des recettes pétrolières et prendrait en considération le principe de l'équité entre les générations. À ce sujet, les étapes intermédiaires inscrites dans le plan d'action au titre de l'initiative PPTE portent à la fois sur la mise au point d'un modèle de prévision des recettes (lié aux estimations de réserves pétrolières) et l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme.

26. Un premier projet de cadre budgétaire à moyen terme pour 2007-2009 a été rédigé dans le cadre de la préparation du DSRP complet. Ce cadre inclut les projections de recettes et de dépenses publiques à moyen terme, ainsi que les programmes de dépenses sectorielles selon deux scénarios : l'un s'inspire du cadre macroéconomique étayé par la FRPC, tandis

que l'autre est basé sur les objectifs du DSRP, eux-mêmes définis en fonction de l'objectif à plus long terme consistant à réaliser les OMD. Des discussions sont en cours avec les services sur les améliorations à apporter à ce projet initial, afin notamment de rendre le cadre budgétaire à moyen terme compatible avec une stratégie budgétaire à moyen terme viable.

E. Gouvernance et gestion des ressources naturelles

27. Les conditions relatives à la gouvernance se composent d'un ensemble de mesures générales visant à réduire la corruption et améliorer la gouvernance, ainsi que de deux groupes spécifiques de conditions visant à répondre aux préoccupations suscitées par les secteurs pétrolier et forestier.

E.1 Amélioration de la gouvernance et réduction de la corruption

Condition 5. Gouvernance : Achèvement d'une étude-diagnostic de la gouvernance et de la corruption par un groupe indépendant d'experts de réputation internationale, assisté par le comité national anticorruption, dans le cadre d'un mandat préparé en consultation avec les services de l'IDA et du FMI. Le mandat et la composition du comité national anticorruption seront établis à la satisfaction des services de l'IDA et du FMI. Adoption, par le gouvernement, d'un plan d'action établi en concertation avec les services de l'IDA et du FMI, dans le but d'améliorer la gouvernance et de réduire la corruption, et mise en œuvre soutenue dudit plan d'action pendant la conduite des audits mentionnés aux sous-sections E.2 et E.3. Évaluation de la mise en œuvre du plan d'action par les services de l'IDA et du FMI sur la base d'un examen indépendant.

Comité national de lutte contre la corruption

28. Le comité anticorruption a reçu le nom d'«observatoire national anticorruption» de manière à le distinguer clairement de la commission anticorruption existante, structure de coordination gouvernementale interne, chargée de la mise en œuvre de la politique anticorruption du gouvernement. À l'origine, il était prévu de créer l'observatoire national par voie de décret (comme indiqué à l'annexe 1 du plan d'action au titre de l'initiative PPTE), mais un décret n'aurait pas permis de doter l'institution d'une indépendance suffisante en raison de certaines dispositions constitutionnelles. Il a donc été convenu de créer la structure anticorruption par le biais d'une loi. Le texte de loi sur la création de l'observatoire, rédigé en consultation avec les services de l'AID et du FMI¹⁰ a été soumis au Parlement en février 2007. Aux termes de cette loi, l'observatoire dispose d'un mandat très large lui donnant pour mission d'examiner les initiatives gouvernementales en matière de gouvernance et de corruption, y compris tous les audits d'entreprises publiques et toutes les procédures d'octroi de concessions de ressources naturelles. Comme convenu avec les

¹⁰ Les observations finales des services du FMI et de l'AID sur cette loi, dans le cadre de la réalisation de la condition au titre de l'initiative PPTE, ont été soumises au gouvernement début mars 2007. Les autorités répondront à ces observations soit durant le processus d'approbation parlementaire, soit par le biais de décrets d'application.

services du FMI et de l'AID, l'observatoire se composera de neuf membres : i) un représentant des syndicats; ii) un représentant du secteur privé; iii) un représentant du Conseil œcuménique des Églises; iv) un représentant de la société civile; v) un représentant du comité exécutif de l'ITIE choisi parmi les membres du comité issus de la société civile; vi) un membre du Sénat; vii) un membre de la Chambre des députés; viii) un représentant du pouvoir judiciaire; ix) un représentant du pouvoir exécutif. L'observatoire disposera d'un secrétariat permanent, auquel seront affectés des crédits budgétaires, et bénéficiera de l'appui d'experts dans le cadre du projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance (PRCTG).

29. Parallèlement, la commission anticorruption établie antérieurement a été transformée par décret en organisme de coordination gouvernementale interne, dont la principale fonction est de gérer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance.

Achever une étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption, ainsi que la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action sur la gouvernance et la lutte contre la corruption.

30. L'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer la gouvernance et réduire la corruption est le deuxième grand volet de la condition relative à la gestion des affaires publiques. L'étude diagnostique se déroulera sous les auspices de l'observatoire, qui jouera aussi un rôle majeur dans la conception d'un plan d'action connexe sur la gouvernance et la lutte contre la corruption et d'une loi (ultérieure) sur la corruption. Les lenteurs enregistrées dans la création de l'observatoire ont retardé le lancement de l'étude diagnostique.

E.2 Gouvernance dans le secteur pétrolier

Condition 5. Secteur pétrolier. i) Évaluation par les services de l'AID et du FMI, sur la base des conclusions émises par un cabinet d'audit indépendant de réputation internationale lors d'audits annuels successifs et certifiés par le comité national anticorruption, que les contrôles internes et le système comptable de la SNPC sont conformes aux normes et meilleures pratiques internationales. ii) Préparation, par un cabinet indépendant de réputation internationale, d'une étude diagnostique sur les pratiques de commercialisation du pétrole par la SNPC, sur la base d'un mandat préparé en consultation avec l'AID et le FMI. Détermination par l'AID et le FMI, à partir des conclusions d'audits successifs effectués par un cabinet indépendant de réputation internationale, que la commercialisation du pétrole par la SNPC a été rendue conforme aux meilleures pratiques internationales sur la base des recommandations de l'étude diagnostique et que, de ce fait, le Congo vend son pétrole à sa juste valeur sur un marché concurrentiel. iii) Adoption et application par le gouvernement (faisant l'objet d'un avis positif du comité national anticorruption), durant toute la période nécessaire à l'accomplissement des déclencheurs 5i) et 5ii), d'un texte de loi rendant obligatoires la déclaration à la Cour des comptes, par les membres du conseil d'administration de la SNPC et les personnes exerçant des responsabilités de gestion au sein de la SNPC et de ses filiales, au moment de leur nomination et chaque année par la suite, de leurs participations ou autres intérêts dans des compagnies se trouvant en relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales et vérification et publication annuelle par la Cour des

comptes des déclarations susmentionnées. Cession par les membres du conseil d'administration de la SNPC et par les personnes exerçant des responsabilités de gestion au sein de la SNPC ou de ses filiales de ces participations et/ou autres intérêts, dans un délai de six mois après leur nomination et interdiction de prise d'intérêt dans des compagnies se trouvant en relations d'affaires avec la SNPC pendant la durée de leur mandat.

31. Le gouvernement a proposé de mettre en œuvre en deux temps les recommandations des audits de la *Société nationale de pétrole congolaise* (SNPC) qui restent en suspens. Dans un premier temps, les autorités appliqueront les mesures qui n'exigent pas de textes de loi, notamment celles qui sont mentionnées dans les conditions au titre de l'initiative PPTE. Dans un deuxième temps, elles mettront en œuvre une nouvelle stratégie pétrolière, conçue avec l'aide de l'AID, visant à doter le secteur pétrolier d'une démarche cohérente à moyen terme, dont on attend qu'elle facilite la réalisation des conditions en suspens.

Améliorer les contrôles internes et le système comptable de la SNPC pour les rendre conformes aux normes et meilleures pratiques internationales.

32. Le premier volet de cette condition consiste à poursuivre les audits annuels de la SNPC. Le dernier audit de ce type, portant sur l'exercice 2004 et publié en mars 2006, a établi que les comptes de la SNPC pouvaient être vérifiés (pour la première fois) mais ne pouvaient pas encore être certifiés selon les normes comptables internationales. Il s'agit là d'un progrès vers la réalisation de la condition ci-dessus, mais il est important de rappeler que celle-ci stipule que les commissaires aux comptes doivent pouvoir confirmer plusieurs années de suite que les contrôles internes et le système comptable de la SNPC sont conformes aux normes et meilleures pratiques internationales.

33. Le cabinet d'audit a consacré une annexe à un plan d'action incluant des mesures visant à améliorer les contrôles internes et le système comptable. La liste des recommandations, qui est longue, couvre diverses questions, dont la qualité des états financiers, les procédures comptables, les contrôles internes et la gestion des comptes bancaires, ainsi que les relations avec les opérateurs du secteur privé et l'administration centrale. C'est la première fois, toutefois, qu'est proposé un tel ensemble de mesures concrètes et pratiques visant à permettre à la SNPC de progresser vers la certification de ses comptes.

34. Le contrat passé avec le cabinet d'audit stipule que ce dernier est chargé de vérifier les comptes de la SNPC pour 2005 et 2006; en outre, des dispositions ont été prises dans le cadre du PRCTG pour assurer le financement des audits des exercices 2007 et 2008. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à continuer de faire certifier les recettes pétrolières chaque trimestre par un cabinet indépendant de réputation internationale.

35. La deuxième initiative du plan d'action relative à cette condition est la mise en place d'un système comptable analytique à la SNPC. Lancée sur la base d'un mandat acceptable pour l'AID, cette initiative devrait être menée à bien d'ici la fin de 2007.

Rendre la commercialisation du pétrole congolais conforme aux meilleures pratiques internationales

36. Les rapports de certification des recettes pétrolières et la comparaison des prix et des coûts de commercialisation concernant les ventes de pétrole des opérateurs privés avec les résultats obtenus par la SNPC dans l'exportation du même type de pétrole brut à la même époque révèlent d'importantes différences, qui se traduisent par des pertes de recettes considérables pour l'État. Une étude diagnostique de la commercialisation du pétrole de l'État par la SNPC a été effectuée afin d'apporter une réponse à ce problème.

Adoption par le gouvernement d'un texte de loi sur la prévention des conflits d'intérêts parmi les personnes exerçant des activités de gestion et les membres du conseil d'administration de la SNPC.

37. Le 26 janvier 2006, le gouvernement a publié le décret n° 2006-32 sur la prévention et la résolution des conflits d'intérêts parmi les membres du conseil d'administration et les dirigeants de la SNPC. À la suite de ce décret, dix administrateurs et six dirigeants ont soumis volontairement des déclarations à la Cour des comptes confirmant qu'ils ne détenaient aucune participation ni aucun autre intérêt dans des compagnies se trouvant en relations d'affaires avec la SNPC. Le 28 septembre 2006, la Cour des comptes a fait savoir qu'elle avait reçu ces déclarations et a confirmé qu'elle avait vérifié dans les registres des propriétaires des compagnies concernées et de leurs filiales qu'il n'existait pas de conflit d'intérêts impliquant des administrateurs ou dirigeants de la SNPC. Après avoir consulté le registre des entreprises, la Cour des comptes a certifié ces déclarations.

E.3 Secteur forestier

Condition 5. Secteur forestier. Examen de la gestion et de la législation du secteur forestier; adoption par le gouvernement des mesures recommandées par l'examen pour encourager la concurrence, la transparence et le développement durable.

38. La condition relative au point d'achèvement exige que le gouvernement : i) passe en revue la gestion et la législation du secteur forestier en collaboration avec les services de l'AID; ii) adopte les mesures recommandées par l'examen pour encourager la concurrence, la transparence et le développement durable du secteur.

39. L'examen du secteur forestier se déroule en conjonction avec une étude financée par l'AID et d'autres bailleurs de fonds. Le champ d'action de cette étude dépasse le cadre des réformes économiques (essentiellement dans le domaine de la fiscalité et des adjudications de concessions) et inclut la protection de la biodiversité, la gestion durable des forêts de production, la participation des populations locales et indigènes, les systèmes juridiques et les mesures de protection applicables à la forêt et à l'environnement, ainsi que les capacités institutionnelles. Cette étude (y compris l'examen des conclusions préliminaires effectué à mi-parcours) a été menée de façon très participative.

F. Réformes structurelles : cadre réglementaire des services de télécommunications et des services postaux

Condition 6. Réformes structurelles : examen et adoption du cadre réglementaire du secteur des télécommunications instaurant la concurrence au niveau des connexions internationales et de la boucle locale radio.

40. En vue de satisfaire à cette condition, les autorités se sont entendues sur les mesures suivantes (figurant en annexe) avec les services de l'AID et du FMI : i) abrogation claire et définitive du décret n° 2004-466, qui accordait l'exclusivité des connexions internationales et de la boucle locale radio à l'entreprise de télécommunications publique SOTELCO; ii) adoption de trois projets de loi portant a) création de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications; ii) réglementation du secteur postal; et iii) réglementation du secteur des télécommunications. Ces projets sont préparés en consultation avec les services de l'AID.

41. S'agissant du décret 2004-466, deux autres décrets ont été promulgués sur cette question depuis 2004, mais aucun d'entre eux ne satisfait aux conditions des déclencheurs. En ce qui concerne les projets de loi à caractère réglementaire, trois lois couvrant les domaines spécifiés ont été rédigées et examinées par les services de l'AID. Ces lois sont conformes à la structure fondamentale des législations d'autres pays de droit civil, mais il convient de les améliorer pour les rendre conformes aux pratiques internationales et permettre ainsi la réalisation de la condition relative au point d'achèvement.

G. Secteurs sociaux

G.1 Éducation

Condition 7. Éducation : mise en œuvre dès 2006 d'une stratégie pour éliminer les travailleurs fictifs du budget de l'éducation et augmenter les effectifs d'enseignants d'au moins 1.000 personnes chaque année dans l'éducation de base jusqu'en 2007.

42. Des progrès ont été accomplis dans le recensement des travailleurs fictifs, mais aucune décision définitive n'a été prise quant à la façon de les éliminer des listes. Depuis le point de décision au titre de l'initiative PPTE, les recensements détaillés des effectifs effectués par le ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation (MEPSA) et le ministère de l'enseignement technique et professionnel (METP) ont révélé que 25 % (soit plus de 6.200 personnes) du personnel du MEPSA et du METP ne travaillent pas pour ces ministères, principalement pour bénéficier de bonus liés à leurs qualifications pédagogiques. Sur les 6.200 personnes qui ne travaillent pas dans le secteur, 1.174 collaborent à d'autres ministères, mais plus de 5.000 autres n'ont pas encore été identifiées. Selon une note stratégique d'une commission interministérielle datée d'octobre 2006, les postes d'employés qui ne travaillent ni au MEPSA ni au METP devraient être éliminés, afin de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au recrutement de personnel enseignant supplémentaire. Cette question est d'autant plus importante que la République du Congo présente un ratio personnel administratif/personnel enseignant exceptionnellement élevé : 55 % contre une moyenne internationale de 20 %.

43. Le recrutement de 1.000 enseignants du cycle primaire en 2006 a été partiellement réalisé. Le budget 2006 du MEPSA prévoyait 1.150 nouveaux postes et le ministère de la fonction publique a recruté 650 professeurs supplémentaires (il ne s'agit pas de volontaires régularisés déjà présents dans le système) comme fonctionnaires de l'école primaire.

G.2 Secteur de la santé

Condition 7. Santé : porter à au moins 60 % la part des médicaments génériques dans le total des dépenses pharmaceutiques de l'agence centrale d'achat.

44. Un organisme d'achat indépendant (la Congolaise des médicaments essentiels génériques ou COMEG) a été chargé de gérer l'achat et la distribution de produits pharmaceutiques de base pour le secteur public — en privilégiant les produits génériques —, y compris les médicaments financés par les bailleurs de fonds, tels que les produits antirétroviraux et antipaludiques. La COMEG a entrepris diverses activités telles que l'achat de médicaments dans le cadre du programme VIH/SIDA appuyé par l'AID. En 2007, les crédits budgétaires affectés aux médicaments de base destinés au secteur public ont été transférés à la COMEG. L'application de cette disposition renforcerait la transparence et la traçabilité des dépenses pharmaceutiques publiques et faciliterait la réalisation de la condition du point d'achèvement.

G.3 VIH/SIDA

Condition 7. VIH/SIDA : augmentation du nombre de centres de test et de conseil volontaires du VIH de 4 actuellement à au moins 10 en 2006 et 15 en 2007, avec les mesures d'accompagnement appropriées (personnel, équipement et campagne de communication).

45. On compte à ce jour dix-sept centres, dont dix sont pleinement opérationnels. Cette condition devrait être facilement remplie compte tenu de la décentralisation prévue des services au profit des régions.

H. Gestion de la dette

Condition 8.i). Publication des données et des projections trimestrielles de la dette extérieure sur un site Internet de l'État.

46. Cette condition n'a pas été remplie. Des données trimestrielles sur la dette seraient disponibles auprès de l'organisme chargé de la dette publique, mais elles ne sont pas encore affichées sur le site Internet de l'État.

Condition 8.ii). Centralisation de toutes les informations sur la dette, notamment la dette garantie, à la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).

47. Cette condition n'a pas été remplie. La capacité de gestion de la dette publique s'est améliorée au cours des deux dernières années, mais le gouvernement n'a pas encore fourni

aux services les informations dont ils ont besoin pour pouvoir affirmer que la condition au titre de l'initiative PPTE a été respectée.

III. QUESTIONS CRUCIALES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

48. D'une manière générale, la mise en œuvre des mesures visant à permettre le passage au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE a donné des résultats limités. Selon les services du FMI et de la Banque mondiale, il est particulièrement important de progresser dans les quatre domaines suivants pour avancer dans la mise en œuvre du plan d'action au titre de l'initiative PPTE :

- a. En ce qui concerne la finalisation du DSRP, le gouvernement devrait être en mesure d'adopter un DSRP crédible au second semestre 2007, de manière à pouvoir inscrire ses priorités dans la loi de finances de 2008 et le cadre budgétaire à moyen terme de 2008-2010.
- b. Il est essentiel de remettre dès que possible le programme appuyé par la FRPC sur la bonne voie. Pour ce faire, il faudra avant tout mettre en œuvre des politiques macroéconomiques avisées, appliquer une stratégie budgétaire à moyen terme, réformer la gestion des finances publiques et mettre en place un système de gestion des investissements publics à même d'assurer la qualité des dépenses.
- c. Mise en place de structures institutionnelles permettant d'assurer le suivi des réformes. C'est là un test essentiel de la volonté du gouvernement de satisfaire aux conditions de l'initiative PPTE. La création et le fonctionnement de l'«observatoire» annoncé — qui aura pour vocation d'aider le gouvernement, l'industrie pétrolière et la société civile à dialoguer et à nouer des rapports de confiance —, dépendront de la capacité des autorités et de la société civile à dialoguer de façon constructive en vue de mettre fin à l'impasse actuelle sur la représentation de la société civile au sein de ces institutions.
- d. Réformer fondamentalement la planification et l'exécution des investissements publics. Si la République du Congo veut consacrer efficacement les ressources engendrées par la manne pétrolière à la réduction de la pauvreté et à la recherche d'une croissance durable et équitable, elle devra améliorer la hiérarchisation de ses investissements publics et la gestion de ses projets. Il convient de prendre des mesures concrètes pour mettre en place un système crédible d'élaboration, de mise en œuvre et de contrôle des projets d'investissements publics pendant la période budgétaire 2008-2010. On note toutefois une forte résistance institutionnelle et politique à la réforme du système existant, ce qui continue d'entraver les progrès dans ce domaine.

**ANNEXE 1 : RÉPUBLIQUE DU CONGO : PLAN D'ACTION POUR LA RÉALISATION DES
CONDITIONS DE PASSAGE AU POINT D'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE**

(rapport d'avancement en date de mars 2007)

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
1. DSRP						
<p>1. DSRP : Préparation du DSRP final selon un processus participatif; mise en œuvre satisfaisante, pendant au moins un an, des mesures recommandées dans le DSRP; vérification par un rapport d'étape annuel soumis par le gouvernement aux services de l'AID et du FMI.</p>	a) Achèvement du profil de la pauvreté (entre autres à partir de l'enquête auprès des ménages et du questionnaire sur les principaux indicateurs du bien-être).	Fin mars 2006	Le profil de pauvreté a été adopté.	Réalisé	Gouvernement AID PNUD	PNUD AID
	b) Achèvement des diagnostics sectoriels et identification des zones et des programmes prioritaires.		Les diagnostics sectoriels sont prêts.	Pas réalisé	Gouvernement AID PNUD	PNUD AID
	c) Évaluation du coût des actions et programmes prioritaires		Le coût des programmes prioritaires a été évalué.	Pas réalisé	Gouvernement AID PNUD	PNUD AID
	d) Achèvement des cadres macroéconomique et macrofinancier correspondant au DSRP pour 2007-2009.	Septembre-octobre 2006	Le cadre macroéconomique et macrofinancier 2007-2009 est prêt.	Pas réalisé, car le DSRP n'a pas encore été adopté	Gouvernement FMI AID PNUD	PNUD AID
	e) Élaboration d'une note sur les mécanismes de mise en œuvre du DSRP (CDMT, gestion des investissements publics, marchés publics, etc.) et sur le système de suivi et d'évaluation.		Adoption des mécanismes de mise en œuvre du DSRP et du système de suivi et d'évaluation.	Pas commencé	Gouvernement AID PNUD	
	f) Préparation du projet de DSRP	Septembre 2006	Le projet de DSRP est prêt. Première rédaction de la JSAN.	La première version du projet de DSRP final a été soumise le 14 février 2007.	Gouvernement AID PNUD	PNUD AID
	g) Discussion du projet de DSRP avec la mission du FMI et de la Banque mondiale.	Septembre-octobre 2006	Le projet de DSRP est prêt.	En cours	Gouvernement FMI AID PNUD	
	h) Consultations participatives (ministères, municipalités, ONG, société civile, etc.)		Le projet de DSRP est prêt.	En cours	Gouvernement	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	et création d'un organisme de coordination des activités des bailleurs des fonds.					
	i) Achèvement du DSRP final.	Décembre 2006	Le DSRP final est prêt	Prévu pour le second semestre 2007	Gouvernement AID PNUD	AID PNUD
	j) Présentation du DSRP au conseil des ministres.		Le DSRP final a été adopté par le gouvernement.	Prévu pour le second semestre 2007	Gouvernement	
	k) Présentation du DSRP final aux missions de l'AID et du FMI.	Décembre 2006	Le DSRP final a été avalisé par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale	Pas encore commencé	Gouvernement	
	l) Achèvement du premier rapport d'étape annuel et soumission aux missions de l'IDA et du FMI.	Avril 2008	La JSAN est prête	Pas encore commencé	Gouvernement AID PNUD	
2. Stabilité macroéconomique						
2. Stabilité macroéconomique : maintien de la stabilité macroéconomique, démontré par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC ainsi que de tout programme successeur appuyé par le FMI.	a) Mise en œuvre de la FRPC	Continu	Les revues FRPC sont satisfaisantes.	La plupart des cibles n'ont pas été atteintes; l'accord au titre de la FRPC s'est écarté des objectifs.	Gouvernement FMI	
3. Hiérarchisation des dépenses publiques						
Hiérarchisation des dépenses publiques : alignement des dépenses publiques sur les priorités identifiées dans le DSRP-I et, une fois qu'il sera achevé, dans le DSRP, afin de favoriser une croissance favorable aux pauvres.	a) Alignement des allocations des budgets 2007, 2008 et 2009 sur les priorités identifiées dans le DSRP-I et le DSRP lorsqu'il sera prêt	Continu	Budgets 2007, 2008 et 2009	Les retards enregistrés dans l'adoption du budget 2007 rendent l'analyse difficile	Gouvernement	
	b) Création d'un compte spécial au Trésor pour recevoir l'allègement de dette intérimaire afin d'assurer qu'il soit utilisé pour financer les catégories de dépenses convenues	Continu			Terminé	Gouvernement

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	de réduction de la pauvreté.					
	c) Audit annuel du compte spécial par la Cour des comptes et un cabinet comptable indépendant de réputation internationale. Les deux audits seront publiés sur le site Internet du gouvernement.	Continu		Pas encore commencé	Gouvernement	
	d) Constitution d'un comité de supervision (avec des représentants du parlement, des bailleurs internationaux et de la société civile congolaise) chargé de suivre ex post les dépenses en faveur des pauvres.	Continu		Pas encore commencé	Gouvernement	
	e) Rationalisation de la chaîne des dépenses permettant de renforcer le suivi des dépenses de la phase engagement à la phase paiement	Continu		Le mandat de l'analyse de la chaîne des dépenses a été défini avec l'AID.	Gouvernement	AID
	f) Achèvement de l'informatisation de l'exécution du budget	Continu		Le financement de l'informatisation est intégré au projet sur la gouvernance et la transparence financé par l'AID.	Gouvernement	AID UE
4. Gestion des finances publiques						
i) Établissement d'une classification fonctionnelle des dépenses publiques, notamment des dépenses liées à la réduction de la pauvreté, conformément au manuel de statistiques de finances publiques du FMI, et préparation des budgets de l'État au moyen de cette nouvelle classification.	a) Conception de la classification fonctionnelle des dépenses (comprenant une sous-classification pour les dépenses relatives à la pauvreté). Mission d'AT du FMI. Visite de courte durée d'un expert financée par l'AID pour assurer le suivi des recommandations de la mission d'AT du FMI.	Octobre 2006	Le rapport est prêt et comprend un plan d'action pour la mise en œuvre de la nouvelle classification.	En cours	FMI AID	FMI

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	b) Préparation du décret sur la nouvelle classification budgétaire (et plan comptable).	Décembre 2006	Le décret a été signé et publié.	En cours	Gouvernement FMI AID	
	c) Suivi du budget 2007 à titre expérimental au moyen de la nouvelle classification fonctionnelle.	Décembre 2007	Suivi du budget 2007 au moyen de la nouvelle classification fonctionnelle.	En cours	FMI	
	d) Préparation du budget 2008 au moyen de la nouvelle classification fonctionnelle.	Octobre 2007	Le budget 2008 a été adopté selon le nouveau format de classification	Pas encore commencé	Gouvernement FMI	
	e) Suivi du budget 2008 au moyen de la nouvelle classification fonctionnelle.	Décembre 2008	Suivi du budget 2008 au moyen de la nouvelle classification.	Pas encore commencé	FMI	
ii) Mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des investissements publics destiné à assurer une sélection rigoureuse et une exécution et un suivi efficaces des projets; soumission des projets de programmes d'investissements publics à l'AID pour examen.	a) Achèvement de l'étude en cours sur le nouveau système de gestion des investissements publics	Mars 2007	Le rapport est prêt, et comprend un projet de plan d'action pour la mise en œuvre du nouveau système.	Le mandat de l'étude fait l'objet de discussions.	Gouvernement AID FMI FR	AID FR
	b) Consultation avec les missions de l'IDA et du FMI au sujet du projet de plan d'action	Avril 2007	Le plan d'action a été révisé sur la base des commentaires de la Banque mondiale et du FMI.	Pas encore commencé	Gouvernement AID FMI	
	c) Préparation du cadre légal pour l'introduction du nouveau système de gestion des investissements publics, en consultation avec les missions du FMI et de l'IDA.	Août 2007	Le projet de cadre légal est prêt.	Pas encore commencé	Gouvernement AID FMI FR	
	d) Adoption du nouveau cadre légal.	Octobre 2007	Les lois et les décrets ont été signés et publiés.	Pas encore commencé	Gouvernement	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	e) Préparation du budget 2008 dans le format correspondant au nouveau système de gestion des investissements publics.	Décembre 2007	Le budget 2008 est conforme au nouveau système de gestion des investissements publics.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	f) Soumission des programmes d'investissements publics 2007, 2008 et 2009 (PIP) à l'AID pour examen.	Continu	Les programmes d'investissement publics pour 2007, 2008 et 2009 reflètent les commentaires de l'IDA.	Le PIP de 2007 a été soumis à la Banque mondiale. Les premières observations ont été communiquées en décembre 2006.	Gouvernement	
iii) Adoption et mise en œuvre satisfaisante par les autorités d'un nouveau code des marchés publics (qui encourage la transparence et la concurrence), conforme aux meilleures pratiques internationales.	a) Préparation et adoption d'un plan d'action pour réformer les marchés publics en consultation avec la mission de l'IDA.	31 août 2006	Le plan d'action a été adopté par le gouvernement.	Pas encore commencé	Gouvernement AID	AID
	b) Suivi de la mise en œuvre du plan d'action par le comité anticorruption.	Septembre 2006	Le texte juridique confiant au comité anticorruption la tâche d'assurer le suivi de la réforme des marchés publics a été signé et publié.	La structure anticorruption n'est pas encore en place	Gouvernement	
	c) Recrutement d'experts pour appuyer la rédaction du nouveau code des marchés publics et de ses décrets d'application.	31 octobre 2006	Les experts ont été recrutés.	Le mandat a été défini; le recrutement est en cours.	Gouvernement	AID
	d) Promulgation du nouveau code des marchés publics.	Septembre 2007	Le code des marchés publics et ses décrets d'application ont été signés et publiés.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	e) Création des nouvelles institutions nécessaires à l'application du nouveau code des marchés publics, y compris nomination de leurs équipes dirigeantes et ouverture de crédits budgétaires pour leur bon	Mars 2008	Le nouveau code des marchés publics, ses décrets d'application et les documents relatifs au fonctionnement des institutions (nomination des dirigeants, budget) ont été signés et publiés.	Pas encore commencé	Gouvernement AID	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	fonctionnement					
	f) Évaluation de l'application du nouveau cadre juridique des marchés publics par rapport aux meilleures pratiques internationales.	Mars 2009	Les évaluations du comité anticorruption et des missions de l'IDA et du FMI sont positives.	Pas encore commencé	Gouvernement AID FMI	
iv) Adoption par le gouvernement d'un cadre à moyen terme pour une gestion viable des dépenses et recettes publiques, avec l'assistance technique de l'IDA et du FMI	a) Achèvement de l'étude de modélisation des réserves et des recettes pétrolières.	Mars 2007	L'étude est prête.	Pas encore commencé	Gouvernement AID	
	b) Élaboration du cadre macroéconomique révisé à 3 ans.	Mai 2007	Le cadre macroéconomique 2008-2010 est prêt.	Pas encore commencé	Gouvernement FMI AID	
	c) Achèvement du document du CDMT comprenant une allocation intersectorielle conforme aux priorités du DSRP et aux contraintes macroéconomiques.	Août 2007	Le projet de CDMT 2008-2010 est prêt et conforme aux priorités du DSRP.	Pas terminé	Gouvernement FMI AID	
	d) Adoption et inclusion du CDMT 2008-2010 dans la préparation du budget 2008.	Octobre 2007	Le CDMT final 2008-2010 est adopté et reflété dans le budget 2008.	Pas encore adopté		
5. Gouvernance et gestion des ressources naturelles						
5.1 Gouvernance :						
Achèvement d'une étude-diagnostic de la gouvernance et de la corruption par un groupe indépendant d'experts de réputation internationale, assisté par le comité national anticorruption, dans le cadre d'un mandat préparé en consultation avec les missions de l'IDA et du FMI. Le mandat et la composition du comité national	a) Adoption du mandat du comité anticorruption, dont le mandat et la composition sont jugés satisfaisants par les services de l'IDA et du FMI.	Mai 2006	Le mandat définitif est prêt.	Devrait être achevé en mars 2007	Gouvernement FMI AID	
	b) Préparation d'un projet de décret présidentiel portant création du comité anticorruption, en consultation avec les missions du FMI et de l'IDA.	Juin 2006	Le projet de décret est prêt.	La création du comité par voie de décret n'aurait pas donné suffisamment de garanties d'indépendance. La rédaction et l'adoption d'une loi ont sensiblement retardé le processus.	Gouvernement AID FMI	AID

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
anticorruption seront établis à la satisfaction des missions de l'IDA et du FMI						
	c) Création par décret présidentiel du comité national anticorruption et nomination de ses membres (représentants du secteur public, du monde des affaires, de la société civile, des ONG, etc.).	Août 2006	Signature et publication du décret nommant le reste des membres du comité et lui affectant des ressources.	Devrait être achevé en avril 2007	Gouvernement FMI AID	
	d) Préparation du mandat d'une étude-diagnostic de la gouvernance et de la corruption en consultation avec l'IDA et le FMI, à partir notamment des recommandations des études du secteur pétrolier, des marchés publics et du secteur forestier.	Décembre 2006	Le projet de mandat a été publié.	Le mandat a été soumis à la Banque mondiale pour avis de non-objection et approuvés en janvier 2007	Gouvernement FMI AID	AID
	e) Achèvement de l'étude-diagnostic par le groupe indépendant d'experts, assisté par le comité national anticorruption.	Juin 2007	L'étude, incluant un projet de plan d'action visant à réduire la corruption et améliorer la gouvernance, est achevée.	Pas encore terminé	Gouvernement FMI AID	
	f) Consultations avec le comité national anticorruption, l'IDA et le FMI sur le projet de plan d'action.	Septembre 2007	Le plan d'action a été révisé pour incorporer les commentaires du comité national anticorruption, du FMI et de l'IDA	Pas encore commencé	Gouvernement FMI AID	
	g) Adoption par le gouvernement du plan d'action définitif.	Octobre 2007	Lettre officielle faisant état de l'adoption du plan d'action définitif par le conseil des ministres et clarifiant les étapes suivantes (c'est-à-dire le programme pour un nouveau cadre légal).	Pas encore commencé	Gouvernement	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	h) Adoption du nouveau cadre légal et de ses instruments.	Décembre 2007	La loi et ses décrets d'application ont été signés et publiés.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	i) Évaluation de la mise en œuvre du plan d'action par le groupe indépendant d'experts de réputation internationale, assisté par le comité national anticorruption.	Décembre 2008	L'évaluation a été conclue et apparaît positive au comité national anticorruption, au FMI et à l'IDA.	Pas encore commencé	Gouvernement FMI AID	
5.2 Secteur pétrolier						
i) Évaluation par les missions de l'IDA et du FMI, sur la base des conclusions émises par un cabinet d'audit indépendant de réputation internationale lors d'audits annuels successifs, et certifiés par le comité national anticorruption, que les contrôles internes et le système comptable de la SNPC sont conformes aux normes et meilleures pratiques internationales.	a) Audits annuels des comptes de la SNPC par un cabinet indépendant de réputation internationale.	Continu	Conclusion positive des audits annuels successifs confirmant que les contrôles internes et le système comptable de la SNPC sont conformes aux normes et meilleures pratiques internationales.	Des engagements ont été reçus pour les audits en cours et le financement des audits de 2006, 2007 et 2008 a été convenu.	Gouvernement FMI AID	AID
	b) Avis positif porté par le comité national anticorruption, sur la base des rapports d'audit annuels de la SNPC, confirmant que les contrôles internes et le système comptable de la SNPC sont conformes aux meilleures pratiques internationales. Soumission au FMI et à l'IDA pour évaluation.	Continu	Lettre officielle du comité national anticorruption, avisant que les contrôles internes et le système comptable de la SNPC sont conformes (ou ont été mis en conformité) aux normes et pratiques optimales internationales.	Le mandat relatif à l'amélioration des contrôles internes et du système comptable a été convenu.	Gouvernement FMI AID	AID

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
ii) Préparation, par un cabinet indépendant de réputation internationale, d'une étude diagnostique sur les pratiques de commercialisation du pétrole par la SNPC, sur la base du mandat préparé en consultation avec l'AID et le FMI. Détermination par l'AID et le FMI, à partir des conclusions d'audits successifs effectués par un cabinet indépendant de réputation internationale, que la commercialisation du pétrole par la SNPC a été rendue conforme aux meilleures pratiques internationales sur la base des recommandations de l'étude diagnostique, et que de ce fait le Congo vend son pétrole à sa juste valeur sur un marché concurrentiel.	a) Préparation du mandat d'une étude-diagnostic des pratiques de commercialisation du pétrole par la SNPC, en consultation avec l'IDA et le FMI.	Mai 2006	Le projet de mandat est prêt.	Réalisé	Gouvernement FMI AID	AID
	b) Signature du contrat avec le cabinet en charge de l'étude-diagnostic de la stratégie de commercialisation de la SNPC.	Septembre 2006	Le contrat a été signé.	Réalisé	Gouvernement FMI AID	AID
	c) Achèvement de l'étude-diagnostic, y compris un projet de plan d'action pour mettre les pratiques de commercialisation du pétrole en conformité avec les meilleures pratiques internationales.	Décembre 2006	Le rapport comprenant un projet de plan d'action est prêt	Le projet de rapport sera soumis à la fin mars 2007	Gouvernement FMI AID	AID
	d) Consultation avec le comité anticorruption, le FMI et l'IDA sur le plan d'action final.	Janvier 2007	Le plan d'action a été révisé pour incorporer les commentaires du comité national anticorruption, du FMI et de l'IDA.	Pas encore commencé	Gouvernement FMI AID	
	e) Adoption par le gouvernement du plan d'action final.	Février 2007	Lettre officielle faisant état de l'adoption du plan d'action final par le conseil des ministres et clarifiant la stratégie et les politiques qui seront mises en œuvre.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	f) Adoption et mise en œuvre du nouveau cadre légal et de ses instruments	Juin 2007	Les textes légaux et réglementaires ont été adoptés et publiés; les décisions du conseil d'administration de la SNPC relatives à la mise en œuvre du plan d'action sont publiées.	Pas encore commencé	Gouvernement	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	g) Évaluation de la mise en œuvre du plan d'action par le cabinet d'experts indépendant de réputation internationale, en consultation avec le comité national anticorruption et soumission au FMI et à l'IDA.	Continu	Conclusions annuelles positives successives déterminant que la commercialisation du pétrole par la SNPC a été rendue conforme aux meilleures pratiques internationales sur la base des recommandations de l'étude-diagnostic.	Pas encore commencé	Gouvernement AID FMI	
iii) Adoption et application par le gouvernement (faisant l'objet d'un avis positif du comité national anticorruption), durant toute la période nécessaire à l'accomplissement des déclencheurs 5i) et 5ii), d'un texte de loi rendant obligatoires :						
<ul style="list-style-type: none"> la déclaration obligatoire à la Cour des comptes, par les membres du conseil d'administration de la SNPC et les personnes exerçant des responsabilités de gestion au sein de la SNPC et de ses filiales, au moment de leur nomination et chaque année par la suite, de leurs participations ou autres intérêts dans des compagnies se trouvant en relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales et vérification et publication annuelle par la Cour des comptes des déclarations susmentionnées. 	a) Mise en œuvre effective du décret 2006-32 en date du 26/01/2006 relatif aux conflits d'intérêts.		Rapport de la Cour des comptes indiquant que les dirigeants et les administrateurs de la SNPC ont effectivement déclaré leurs actifs et autres intérêts.	Réalisé	Gouvernement	
	b) Vérification effective par la Cour des comptes de ces déclarations.	Continu	Rapport de la Cour des comptes sur cette question.	Réalisé	Gouvernement FMI AID	
	c) Transmission du rapport de la Cour des comptes au comité anticorruption.	Continu	La Cour des comptes a transmis le rapport au comité anticorruption par lettre officielle.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	d) Publication des déclarations par la Cour des comptes.	Continu		Pas encore commencé	Gouvernement FMI AID	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> cession par les membres du conseil d'administration de la SNPC et par les personnes exerçant des responsabilités de gestion au sein de la SNPC ou de ses filiales de ces participations et/ou autres intérêts, dans un délai de 6 mois après leur nomination et interdiction de prise d'intérêt dans des compagnies se trouvant en relations d'affaires avec la SNPC pendant la durée de leur mandat. 	a) Vérification semestrielle par la Cour des comptes de la cession par les membres du conseil d'administration de la SNPC et par les personnes qui y exercent des responsabilités de gestion, de leurs participations et/ou intérêts.	Continu, tous les six mois	La Cour des comptes a transmis le rapport au comité anticorruption.	Pas encore commencé	Gouvernement FMI AID	
	b) Avis positif par le comité national anticorruption de la cession par les membres du conseil d'administration de la SNPC et par les personnes qui y exercent des responsabilités de gestion, de leurs participations et/ou intérêts.	Continu, tous les six mois.	Lettre officielle du comité national anticorruption, portant un avis positif quant au fait que les membres du conseil d'administration de la SNPC et les personnes qui y exercent des responsabilités de gestion ne détiennent aucune participation ni aucun autre intérêt dans des compagnies se trouvant en relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales.	Pas encore commencé	Gouvernement FMI AID	
5.3 Secteur forestier						
Examen de la gestion et de la législation du secteur forestier avec l'assistance de l'AID; adoption par le gouvernement des mesures recommandées par l'examen pour encourager la concurrence, la transparence et le développement durable de ce secteur.	a) Préparation du mandat de l'examen, en consultation l'AID.		Le mandat a été adopté.	Réalisé	Gouvernement AID	
	b) Recrutement des experts internationaux et locaux pour l'examen.	Mai 2006	Signature des contrats	Réalisé	Fonds de fiducie géré par l'AID	Fonds de fiducie géré par l'AID
	c) Mise en place du comité directeur et nomination du représentant du secteur public. Lancement de l'examen en consultation avec des partenaires des secteurs public et privé, la population	Juin 2006	Texte juridique portant création du comité de pilotage. Liste des membres nommés.	Réalisé	Fonds de fiducie géré par l'AID	Fonds de fiducie géré par l'AID

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	locale, la société civile, etc.					
	d) Achèvement du projet de rapport final	Janvier 2007	Le projet de rapport est prêt	Prévu pour avril 2007	Fonds de fiducie géré par l'AID	Fonds de fiducie géré par l'AID
	e) Consultations relatives au projet de rapport (ateliers locaux et nationaux pour débattre du projet de rapport).	Mars 2007	Le projet de rapport révisé est prêt.	Pas encore commencé	Fonds de fiducie géré par l'AID	Fonds de fiducie géré par l'AID
	f) Présentation du projet de rapport et des documents des ateliers aux services de l'IDA pour consultation	Avril 2007	Le rapport révisé incluant les observations de l'IDA est prêt.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	g) Présentation du projet de rapport au comité anticorruption pour consultations.	Mai 2007	Le rapport révisé incluant les observations du comité anticorruption est prêt.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	h) Adoption par le gouvernement du rapport définitif et de ses recommandations.	Juillet 2007	Lettre officielle faisant état de l'adoption du plan d'action définitif par le conseil des ministres et clarifiant la stratégie, les politiques et les recommandations à mettre en œuvre.	Pas encore commencé	Gouvernement	
	i) Préparation des instruments juridiques et opérationnels pour la mise en œuvre des recommandations du rapport, en consultation avec le FMI et l'IDA.	Août 2007	Le projet de cadre juridique est prêt.	Pas encore commencé	Gouvernement AID FMI	
	j) Adoption et mise en œuvre des nouveaux instruments et du nouveau cadre juridique.	Novembre 2007	La loi et les décrets sont signés et publiés.	Pas encore commencé	Gouvernement	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
6. Réformes structurelles						
Examen et adoption du cadre réglementaire du secteur des télécommunications instaurant la concurrence au niveau des connexions internationales et de la boucle locale radio.	a) Abrogation claire et définitive du décret 466.	Août 2006	Le décret est abrogé.	Deux décrets ont été promulgués, mais ils n'ont pas eu les effets escomptés.	Gouvernement AID	
	b) Préparation du cadre juridique, de la politique et de la stratégie du secteur des télécommunications, conformément aux recommandations du rapport final et en consultation avec les services de l'AID. Adoption et mise en œuvre des nouveaux instruments et du nouveau cadre juridique.	Décembre 2007	Signature des contrats	Non réalisé	Gouvernement AID	
7. Secteurs sociaux						
7.1. Éducation :						
i) Augmentation des effectifs d'enseignants d'au moins 1.000 personnes chaque année dans l'éducation de base jusqu'en 2007.	a) Recrutement d'au moins 1.000 enseignants d'école primaire en 2006.	Octobre 2006	Lettre officielle confirmant le recrutement d'enseignants	650 enseignants ont été recrutés; 260 dossiers supplémentaires sont en cours.	Gouvernement AID	AID
	b) Recrutement d'au moins 1.000 enseignants d'école primaire en 2007	Octobre 2007	Lettre officielle confirmant le recrutement d'enseignants		Gouvernement AID	
ii) Mise en œuvre dès 2006 d'une stratégie pour éliminer les travailleurs fictifs du budget de l'éducation.	a) Préparation d'une note de stratégie pour l'élimination des travailleurs fictifs du budget de l'éducation.	Septembre 2006	Le projet de note de stratégie est prêt.	Réalisé	Gouvernement AID	AID
	b) Soumission de la note de stratégie au FMI et à l'IDA.	Septembre 2006	La note de stratégie finale est prête.	Réalisé	Gouvernement	

CONDITIONS	ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE PLAN D'ACTION	DATE DE FIN CONVENUE	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT	PARTICIPATION	ASSISTANCE TECHNIQUE
	c) Adoption par le gouvernement de la note de stratégie.	Décembre 2006	Lettre officielle confirmant l'adoption de la note de stratégie par le conseil des ministres et présentant le programme de mise en œuvre	Pas encore adopté	Gouvernement	
	d) Achèvement d'un examen commun de la mise en œuvre effective de la note de stratégie, en consultation avec le FMI et l'IDA.	Décembre 2007	Le FMI et l'IDA sont satisfaits des résultats de l'examen.	Pas encore commencé	Gouvernement AID	
7.2. Santé :						
Augmentation à au moins 60 % de la part des médicaments génériques dans le total des dépenses pharmaceutiques de l'agence centrale d'achat.	a) Revues annuelles de la part des médicaments génériques dans le total des dépenses pharmaceutiques de l'agence centrale d'achat.	Août 2006	Le projet de note de stratégie est prêt	Les retards enregistrés dans la création de la COMEG ont retardé le transfert du pouvoir d'acquisition	Gouvernement AID	AID UE
7.3 VIH/SIDA :						
Augmentation du nombre de centres de test et de conseil volontaires du VIH de 4 actuellement à au moins 10 en 2006 et 15 en 2007, avec les mesures d'accompagnement appropriées (personnel, équipement et campagne de communication).	a) Porter le nombre de centres de test et de conseil volontaires du VIH de 4 actuellement à au moins 10 en 2006	Décembre 2006		Réalisé	Gouvernement AID	
	b) Porter le nombre de centres de test et de conseil volontaires du VIH de 4 actuellement à au moins 15 en 2007.	Décembre 2007		Réalisé	Gouvernement AID	
8. Gestion de la dette						
i) Publication des données et des projections trimestrielles de la dette extérieure sur un site Internet de l'État.	a) Publication des données et des projections trimestrielles de la dette extérieure sur un site Internet de l'État.	Continu	Les données de la dette sont disponibles sur Internet.	Pas encore réalisé	Gouvernement FMI	
ii) Centralisation de toutes les informations sur la dette, notamment la dette garantie, à la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).	ii) Centralisation de toutes les informations sur la dette, notamment la dette garantie, à la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).	Continu	Tous les accords de prêt et leur documentation sont disponibles à la CCA.	Pas encore réalisé	Gouvernement FMI	

**ANNEXE 2 : FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE L'AID ET L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA
RÉFORME DE LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES**

Financement complémentaire du projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance (PRCTG) (financement de l'AID : 15 millions de dollars EU, financement de l'État : 5,6 millions de dollars EU)

Raison d'être

Le gouvernement de la République du Congo s'est engagé à mettre en œuvre un plan de réforme exhaustif associé au processus d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE. Les mesures prévues dans le cadre de cette initiative s'étalent sur une période de deux ans et demi à trois ans à compter de juillet 2006. Le principal thème sous-jacent du plan de réforme est l'amélioration de la qualité de la gestion des affaires publiques (ou «gouvernance»), l'accent étant mis sur la gestion des finances du secteur public, les mesures anticorruption, l'amélioration de la transparence de la gestion des ressources naturelles et la réforme du service public.

Le projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance (PRCTG), restructuré et développé, contribuera à étayer certaines composantes essentielles du plan d'action et à assurer la viabilité de nouvelles politiques et procédures. L'harmonisation du PRCTG et du plan d'action accroîtra l'efficacité des activités du projet. Certes, diverses mesures importantes ont été prises (notamment les mesures relatives à la gouvernance du secteur pétrolier et l'audit de la compagnie pétrolière nationale), mais l'incidence globale du projet reste limitée en raison de l'absence de cadre stratégique complet pour la réforme du système de gouvernance. L'adoption du plan d'action au titre de l'initiative PPTE, qui faisait suite au passage de la République du Congo au point de décision dans le cadre de cette initiative, a fourni un cadre stratégique à moyen terme au gouvernement. Aligné sur les principales questions de gouvernance mentionnées dans le plan d'action au titre de l'initiative PPTE, le projet servira d'outil à l'appui des efforts déployés par le gouvernement pour réaliser une de ses grandes priorités d'ici à l'élection présidentielle, prévue pour 2009. La description du projet figurant ci-dessous comprend le projet d'allocation de crédits additionnels, ainsi que la contribution de l'État.

Objectifs

Le projet vise à renforcer la gouvernance, la transparence et l'efficacité de la gestion des finances du secteur public, notamment du secteur pétrolier.

Les résultats attendus sont les suivants : i) une plus grande prévisibilité des recettes du secteur pétrolier et une gestion plus transparente à la compagnie pétrolière nationale (SNPC); ii) une responsabilisation accrue dans la gestion publique grâce à la mise en place de structures anticorruption efficaces; iii) une plus grande efficacité dans la gestion des finances publiques grâce à la rationalisation des procédures budgétaires, au renforcement des systèmes de la planification et de mise en œuvre des investissements

publics, à la réforme du système de passation des marchés publics et à la rationalisation de la gestion de la masse salariale du secteur public.

Structure du projet

Le but premier de la Banque mondiale étant d'aider le gouvernement à remplir les conditions du plan d'action au titre de l'initiative PPTE, la structure suivante a été définie avec les autorités :

- a. **Une gestion du secteur pétrolier plus transparente**, qui permettrait d'assurer la continuité du processus d'audit et de certification des recettes pétrolières et d'appuyer de nouvelles initiatives importantes telles que l'adhésion du pays à l'initiative ITIE.
- b. **Renforcement de la gouvernance du secteur public** grâce aux mesures suivantes :
 - *Soutien au gouvernement dans la lutte contre la corruption*, essentiellement sous la forme d'aides en faveur de la commission anticorruption gouvernementale et du laboratoire anticorruption indépendant. Cette aide se traduirait par le financement d'une partie des coûts de fonctionnement de l'observatoire, ainsi que par le financement d'études et d'activités de suivi; elle consisterait aussi à aider le gouvernement à mettre en œuvre le plan d'action anticorruption.
 - *Mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques*, notamment en ce qui concerne la réforme du processus de gestion budgétaire, la réforme organisationnelle et la restructuration des ministères des finances et de la fonction publique et l'accroissement des capacités du nouveau centre de formation du ministère des finances.
 - *Informatisation du processus de gestion des finances publiques*, notamment en ce qui concerne les modules liés au processus d'élaboration et d'exécution de la loi de finances, la rationalisation des bases de données du personnel et de la masse salariale, et le système de suivi des marchés publics. Cet aspect du projet repose sur des travaux de conception détaillés qui ont déjà été engagés dans le cadre de la première phase du PRCTG.
 - *Planification des investissements publics et réforme du système de passation des marchés*, ce qui suppose à la fois un renforcement des capacités et un soutien à la conception et à la mise en œuvre de la réforme.
- c. **Soutien à la gestion du projet et au suivi de la réforme de la gouvernance**, par le biais du renforcement des capacités de l'organisme de mise en œuvre existant.